

23 octobre 2017

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 avril 2016 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 3 463 600 francs et net de 3 360 200 francs, recettes déduites, soit:

- 3 129 000 francs, destinés au réaménagement de la place du Petit-Saconnex;**
- 334 600 francs brut, dont à déduire la participation des propriétaires des bien-fonds concernés pour un montant de 86 400 francs et la récupération de la TVA de 17 000 francs, soit un montant net de 231 200 francs, destiné aux travaux d'assainissement du chemin D^r-Adolphe-Pasteur.**

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 24 mai 2016. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Danièle Magnin, les 21 juin, 30 août, 6 septembre 2016 et sous celle de M. Ulrich Jotterand, le 5 septembre 2017. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 129 000 francs, destiné au réaménagement de la place du Petit-Saconnex (Genève-Petit-Saconnex).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 129 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 23 juin 2003 de 570 000 francs (PR-271/Délibération II N° PFI 106.084.03) soit un total de 3 699 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 334 600 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 86 400 francs et la TVA récupérable de 17 000 francs, soit un montant net de 231 200 francs, destiné aux travaux d'assainissement du chemin D'-Adolphe-Pasteur (Genève Petit-Saconnex).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 334 600 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, de 2018 à 2047.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Séance du 21 juin 2016

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, et de leurs collaborateurs

M^{me} Charollais excuse l'absence de M. Pagani qui est convoqué devant la commission des finances. Elle mentionne ensuite que le projet présenté ce soir a fait l'objet d'un concours en 2011. Ce projet appartient à la stratégie mise en place par la Ville de Genève, en accord avec le Conseil municipal, prévoyant l'embellissement des sites majeurs et des places de quartier.

C'est la modification des lignes de bus qui a déclenché ce projet au Petit-Saconnex, projet qui a été mené en accord avec les besoins et les souhaits des habitants.

M. Alphonse prend alors la parole et déclare qu'il est question de la place de quartier de l'ancienne commune du Petit-Saconnex; un état des lieux a été réalisé dans le cadre du concours. Les points faibles ont été mis en lumière, notamment l'arrêt de bus désaffecté. Les points forts ont également été relevés, notamment la centralité de cet espace, son caractère villageois et son arborisation.

Une zone de rencontre a donc été envisagée sur le centre de la place permettant de renforcer le caractère piétonnier de cet espace. La qualité des sols est également étudiée dans ce cadre, la végétation, quant à elle, étant largement respectée, avec de nouvelles plantations se basant sur la flore locale.

Le béton imaginé au sol permettra de favoriser le cheminement des personnes à mobilité réduite, alors que du gravier sera installé au pied des arbres. Des pavés sur dalle béton seront installés sur le reste du périmètre. Un mobilier urbain classique sera proposé. Un banc circulaire sera en l'occurrence placé avec des fauteuils et des bancs Ville de Genève. La fontaine sera déplacée afin de faciliter les circulations.

L'espace sera dédié à la mobilité douce et la circulation sera maintenue dans un seul sens sur la place qui verra quinze places de stationnement, une dizaine de places devant être déplacées à proximité. Le bilan à l'égard des places de stationnement est neutre et le nombre de places deux-roues motorisés et vélos sera augmenté.

Deux micocouliers seront abattus dans la borne centrale au vu de leur état, mais quatre micocouliers seront replantés avec un système de goutte à goutte. Des buttes d'entrée seront installées afin de signaler la zone de rencontre.

Concernant le concept lumière, les enjeux sont de mettre en valeur les bâtiments remarquables et d'améliorer l'éclairage de la place. Ce projet permettra

d'assainir les collecteurs d'eau usée, sur 85 m linéaires, afin de passer le réseau en réseau séparé.

Le budget de ce projet se monte à 2,37 millions pour les travaux de surface, au total 3,445 millions, soit 3,129 millions TTC. Il ajoute que le coût total des collecteurs est de 314 000 francs TTC, soit un coût net de 231 000 francs.

Si le vote de crédit est adopté, le projet pourra se développer l'année prochaine. L'autorisation de construire est en force tout comme l'arrêté de circulation.

Questions-réponses

Une commissaire demande ce qu'il en est de la consultation des commerçants.

M^{me} Charollais répond que ces deniers ont été largement consultés. L'association des habitants a également été approchée. Le représentant des commerçants, qui travaille à l'UBS, a participé aux discussions, tout comme les restaurateurs. Le dossier a été présenté aux habitants en avril 2013.

La présidente demande ce qu'ont dit les commerçants.

M^{me} Charollais répond qu'ils ont participé à la définition de ce projet. Personne ne s'est opposé au cours des discussions ni lors des phases de présentation.

Une commissaire déclare ne pas avoir le même retour de la part de deux commerçants. Elle se demande ensuite si les pavés ne poseront pas de problème aux personnes à mobilité réduite.

M^{me} Charollais répond que des bandes en béton lisse sont justement installées pour permettre une circulation aisée à cette population. Les représentants de l'association Handicap architecture urbanisme (HAU) ont donné leur aval à ce projet.

Les pavés ne sont pas idéaux pour les talons des femmes ni pour les personnes à mobilité réduite. Ce revêtement n'est en outre pas le moins cher au niveau des coûts d'entretien. Pourquoi ce choix ?

M^{me} Charollais répond que l'image qui a été dégagée correspond à une place villageoise. Ce matériau correspond bien à cet esprit et l'entretien est justement aisé pour des pavés.

Est-il possible de lancer un appel d'offre avant l'approbation du projet par le Conseil municipal ?

M^{me} Charollais acquiesce en mentionnant qu'il n'est par contre pas possible de conclure le contrat avant l'approbation du projet.

Les places de parc et de livraison sont-elles incluses dans le décompte?

M. Aphonse répond qu'il n'y a pas de place dédiée aux livraisons mais une tolérance pour les commerces. Les véhicules de livraison pourront se garer sur les pavés dans l'espace entre les commerces et les micocouliers.

Cette place ne sera-t-elle pas trop encombrée par les livraisons?

M^{me} Charollais répond par la négative, en mentionnant qu'il est nécessaire de garantir le maintien de la circulation.

Pourquoi des bancs circulaires ne sont-ils pas imaginés autour des arbres?

M. Alphonse répond qu'un dispositif de bancs du type Léman est envisagé. C'est une vingtaine de bancs qui sont prévus, disséminés sur l'espace.

M^{me} Charollais ajoute que ces bancs circulaires sont difficiles à déplacer et l'idée était également de laisser de la place pour les manifestations.

Quel est le type de manifestations prévu sur cette place?

M^{me} Charollais répond qu'aucune manifestation n'est préprogrammée; cela étant, une fête de quartier pourrait se tenir sur cette place.

Les pavés fonctionnent très bien pour ralentir les automobilistes. Des trottoirs traversants sont également prévus, tout comme les dispositifs de bancs; ces mesures permettent de limiter très largement la vitesse.

Aucun passage piéton n'est prévu, parce que cette place deviendrait zone de rencontre, et que la loi ne permet qu'exceptionnellement de les marquer, malgré la présence de deux écoles et d'un cycle tout proche, ce qui choque plusieurs commissaires.

Quels sont les aménagements envisagés pour les places vélos?

M. Alphonse répond que ce sont des épingles qui sont prévues.

Qu'en est-il au nord de la place?

M. Alphonse répond que du mobilier urbain sera installé afin de dégager un espace suffisant devant les commerces.

Il n'y aura pas d'éco-point.

Des places handicapés sont-elles prévues?

Le temple implique des usages particuliers. Ne faudrait-il pas prévoir des places dédiées?

M. Alphonse répond qu'il vérifiera ce qu'il en est des places handicapés. Il ajoute que du mobilier est prévu à proximité de l'église afin de limiter le parking sauvage.

Où sont donc prévues les dix places de remplacement sur le chemin des Crêts?

M. Alphonse répond qu'il transmettra un plan qui permettra d'identifier les emplacements.

Note de la rapporteuse: les plans ne sont jamais arrivés jusqu'aux commissaires.

On croise à peine dans le chemin des Crêts, comment est-il possible d'y créer dix places?

Quels étaient les critères dont il fallait tenir compte pour le concours?

M. Alphonse transmettra le programme du concours, ainsi que les explications du jury.

Note de la rapporteuse: après vérification, aucun programme ne nous est parvenu.

La population qui fréquente ce lieu a-t-elle été prise en compte? En effet, de nombreux internationaux se trouvent dans ce quartier.

M. Alphonse répond que la concertation avec les commerçants a permis de définir ce projet.

Note de la rapporteuse: comme nous le verrons plus tard, les commerçants n'ont pas été concertés.

Les places de stationnement sont supprimées alors que de très nombreux internationaux se déplacent en voiture.

M. Alphonse répond que le solde de places est similaire.

Note de la rapporteuse: à aucun moment on ne nous a montré où ces places allaient être compensées.

La présidente demande ce qu'il en sera de l'entretien des graminées devant pousser entre les pavés.

M. Alphonse répond que ces plantes seront cantonnées aux joints. L'idée est de tenter une recolonisation de ces espaces par des plantes grasses. Le conservatoire botanique disséminera les graines.

Un commissaire déclare que 70% des voitures qui se déplacent dans cette zone sont des diplomates qui ne respectent rien. Pour traverser cette place, les gens seront obligés de venir des Crêts et cette restriction ne fera qu'entraîner des reports de trafic sur Moillebeau qui est déjà saturé. Cet aspect a-t-il été pris en compte dans cette étude?

M. Alphonse acquiesce en indiquant que la mise à l'essai a démontré que la situation était satisfaisante. La Direction générale de la mobilité a validé ce projet.

Les habitants ne savent généralement pas qu'ils peuvent faire opposition. Or, plusieurs commerçants ont vu leur chiffre d'affaire baisser de 40% lors de cette mise à l'essai, pensant que l'ancien directeur de l'UBS les défendait correctement. De plus, tout le monde n'appartient pas forcément aux associations approchées par la Ville de Genève.

M. Getty répond que les services ont à présent des échanges avec les riverains. La concertation a été élargie à l'ensemble des commerçants. La Ville ne peut pas se déterminer sur la pertinence du délégué des uns ou des autres.

Il est extrêmement dommage que le jury du concours n'ait pas laissé de place aux habitants.

Un commissaire se demande pourquoi ne pas proposer cet aménagement de manière restreinte afin de garder des places de parc pour les commerces; ce ne sont pas de gros commerces. Les clients ne s'arrêtent pas très longtemps. Il déclare encore que cette place, malgré son côté «austérique» ne fonctionne pas si mal.

M. Getty répond que la commission peut adopter un amendement. Il n'y a pour l'heure guère d'espace dédié aux piétons mais plutôt au stationnement.

Le projet présenté est-il celui qui a été primé ou est-ce un projet qui a été revu par la Ville de Genève?

M. Alphonse répond qu'il y a forcément une adaptation opérée par la Ville de Genève en raison des contraintes qui ne peuvent pas être prises en compte dans le cadre d'un concours.

Le maintien du nombre de places de stationnement est-il rarement un critère imposé dans les concours?

M. Getty répond que le principe de compensation n'existait pas encore lorsque le concours a été réalisé.

Discussion et propositions

Une commissaire propose l'audition des frères Contel, commerçants sur cette place. Elle pense qu'il serait également intéressant d'entendre le tabac.

Cette audition est acceptée par 11 oui (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 Ve, 2 S, 1 EàG) et 1 abstention (S).

Un autre commissaire remarque qu'il faudra ensuite auditionner les habitants et il mentionne qu'il ne sera pas possible de tous les entendre. Il pense qu'il est donc préférable de s'en tenir à l'audition de l'association des habitants.

La présidente passe au vote de l'association Sacogenêts qui est acceptée par 11 oui (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 Ve, 2 S, 1 EàG) contre 1 abstention (S)

Séance du 30 août 2016

Audition de MM. Contel, représentant des commerçants de la place du Petit-Saconnex, et Eric Emery, président de l'association des boulangers

M. Emery prend la parole et remercie la commission pour cette audition. Il mentionne que la fermeture de la place qui a été testée a entraîné une baisse du chiffre d'affaire de 15% sur quatre mois pour la boulangerie de M. Contel.

Le quartier est résidentiel et possède de très nombreuses ambassades. Celles-ci fonctionnent avec des véhicules, parfois de manière absurde, mais c'est un fait.

Ce projet de mettre la place en sens unique est également paradoxal en raison du projet de modification de zone qui est envisagé par ailleurs, et farouchement combattu par l'association des habitants.

Le bâtiment de la Croix-Rouge est en réfection, ce qui entraîne une baisse supplémentaire du chiffre d'affaire de M. Contel.

Il évoque ensuite les restaurants en indiquant que les clients y restent deux à trois heures alors que les clients d'une boulangerie ne font que passer.

Les clients souhaitent pouvoir accéder aisément. Cas échéant, ils vont chercher leur pain à la station-service, laquelle fait venir son pain congelé de Zurich.

M. Contel n'a pas encore licencié de personnel, mais il n'est pas invisable qu'il ferme sa boulangerie l'après-midi si ces travaux sont votés, ce qui entraînera un licenciement. Il est donc important de se poser les bonnes questions en mettant en lumière les chiffres.

M. Contel déclare que son commerce a enregistré 5% de perte en 2012, 5% en 2013, 13% en 2014 et 15% en 2015. Il pense que la perte sera de 20% cette année avec la fermeture de la Croix-Rouge.

Les commerces autour de la place craignent ce projet et notamment la raréfaction des places de parc, l'abandon du taux plancher et la proximité de la France sont autant de raisons pour cette baisse du chiffre d'affaire.

M. Contel déclare qu'il y a dix commerces sur cette place, et qu'actuellement six sont opposés à ces travaux, deux s'abstiennent par peur de représailles, et deux

sont pour, le Café du Soleil, qui pourra agrandir sa terrasse sur les actuelles places de parking et l'UBS, qui à la base devait défendre les intérêts des commerces, mais qui ne les a pas tenus au courant. Il nous donne un document signé par les six contestataires.

Les clients qui ne peuvent pas se garer iront ailleurs. Le trafic unidirectionnel peut poser problème lorsqu'il faut que les clients roulent 400 m de plus. Certains clients ont déjà fait cette réflexion lors de la phase d'essai.

M. Emery indique que les places à quinze minutes avec parcomètre sont les plus intéressantes pour des commerces comme les boulangeries alors que les zones bleues permettent aux gens de rester une heure et demie, soit un délai trop long pour les besoins de ces commerces.

Un commissaire demande si ce projet serait acceptable si le nombre de places était diminué mais que le nombre de places à quinze minutes augmentait.

M. Contel ne pense pas que cela puisse être satisfaisant pour tout le monde puisque la place abrite des commerces comme un institut de beauté.

Ce projet a-t-il été soumis aux commerçants?

M. Contel répond avoir vu les plans lorsqu'ils étaient terminés, mais ne pas avoir été invité à une concertation.

Est-il minoritaire dans sa prise de position?

M. Contel répond par la négative en déclarant qu'il existe une association qui est opposée à ce projet, toutefois les commerces n'intéressent malheureusement pas cette association.

Ce projet propose-t-il des éléments positifs?

M. Contel répond que des pavés sont prévus mais il ne sait pas si ce revêtement permettra de diminuer le bruit.

M. Emery déclare que ce quartier a de la chance puisque plusieurs parcs existent dans le voisinage, des parcs qui voient de nombreuses activités. Il se demande dès lors quelles seront les manifestations qui se tiendront sur cette place. Il rappelle que le parc de Budé se trouve à 150 m.

Ce projet n'est donc pas une priorité?

M. Emery déclare que M. Marti, président de l'Association des habitants du Petit-Saconnex, devrait répondre à cette question puisqu'il est très impliqué dans le projet de modification de zone, et qu'il a d'ailleurs posé une pétition contre cette modification auprès de la Ville. Il se demande si ce dernier n'espère pas que ce projet de mise en sens unique permette de bloquer cette densification.

Une place piétonne ne permettrait-elle pas de générer une dynamique positive pour ces commerces?

M. Contel répond que rendre piétonne cette place empêchera les chauffeurs d’ambassade, ainsi que de nombreux clients qui viennent en voiture, de fréquenter son commerce.

M. Emery ajoute que la boulangerie ne peut plus se contenter d’une clientèle locale.

Des projets de piétonnisation engendrent-ils des phénomènes d’attractivité et modifient en fin de compte la clientèle?

M. Emery répète que les gens qui ne peuvent pas s’arrêter vont plus loin.

Les services de la Ville de Genève ont-ils sollicité les commerçants?

M. Contel répond avoir été approché par une personne une seule fois.

Il n’y a pas eu de contacts officiels une fois que le projet a été arrêté?

Non.

Le directeur de la banque aurait été le représentant des commerçants de la place?

M. Contel répond que ce monsieur était très sympathique et fonctionnait beaucoup avec les acteurs de la place, mais qu’il a été remplacé il y a plus de trois ans, sans que personne ne s’en inquiète.

Les deux restaurateurs pourront étendre leur terrasse à la belle saison, mais les tenanciers sont-ils conscients que la fréquentation de leur établissement diminuera en raison des difficultés d’accessibilité?

M. Contel mentionne que le tenancier du Café du Commerce est conscient de la problématique, ce qui n’est pas le cas du tenancier du Café du Soleil.

M. Emery remarque qu’il n’y a pas d’agressivité entre les automobilistes et les piétons sur cette place, les gens sont patients.

Cette place est donc un cœur qui bat très bien à l’heure actuelle?

M. Emery acquiesce.

Les commerçants ont-ils discuté avec les associations d’habitants afin de déterminer un projet?

M. Contel déclare que M. Marti a organisé quelques soirées afin de parler de la place du Petit-Sacconnex, sans que les commerçants soient tenus au courant, ni même invités.

M. Contel serait en faveur d'une concertation si cette dernière était demandée à M. Pagani.

Les clients qui ont été perdus pendant le test de 2011 sont-ils revenus et au bout de combien de temps?

M. Contel répond que oui, après environ un mois.

M. Marti est-il en faveur du projet de modification de zone?

M. Contel répond qu'il y est opposé, raison pour laquelle il souhaite aménager la place avec un sens unique, afin de plomber la circulation.

Note de la rapporteuse: entre-temps, la modification de zone juste en dessus a été votée par le Conseil municipal et un référendum va être voté, suite à la récolte de signatures de M. Marti et son association.

Audition de M^{me} Lapidra et de M. Marti, représentants de l'Association des habitants du Petit-Saconnex

M. Marti remercie la commission pour cette audition. Il mentionne de prime abord que son association soutient ce projet de la Ville de Genève, et qu'elle a collaboré avec la Ville qui a tenu compte de leurs desideratas.

M^{me} Lapidra ajoute que ce projet est poursuivi depuis 2012 et s'intègre dans un projet plus large de promenade englobant le parc du Petit-Saconnex et le parc de la Croix-Rouge jusqu'au parc Trembley.

Le réaménagement de la place du Petit-Saconnex est incontournable. Le parc de Budé, où se trouve la maison de M. Marti, est un lieu de rencontre et ce projet de réaménagement serait magnifique.

Cette place est une zone de commerces, et le projet dont il est question ne semble pas soutenu par la population qui profite de plusieurs parcs. En fin de compte, quel est le moteur de ce projet?

M^{me} Lapidra répond que les parcs sont de plus en plus bétonnés et qu'il n'y a pas de lieu de rencontre au sein du Petit-Saconnex. Cette place pourrait être ce cœur. De nombreuses personnes soutiennent ce projet, en l'occurrence l'ensemble des membres de l'association et de nombreux habitants. Le test de fermeture de la place qui a été mené s'est très bien passé.

Un commissaire déclare que ce test a fait perdre 15% de son chiffre d'affaire à la boulangerie se trouvant sur la place qui est un cœur économique et sa fermeture entraînera des dommages pour ces commerces. Il demande dès lors si l'association est prête à assumer de telles conséquences.

M. Marti rappelle que le jury du concours comprenait notamment un représentant des commerçants.

M^{me} Lapedra ajoute que la société est de plus en plus écologique. Elle est persuadée que les commerçants se trouvant dans des espaces piétonniers profitent de la situation.

M. Marti ajoute que les commerçants souhaitaient surtout le maintien des places de parc.

M^{me} Lapedra indique que l'association a pu recadrer différents détails, comme l'emplacement de la circulation. Tous ces points ont été discutés avec les services de la Ville.

Les commerçants n'ont en effet pas pris part à ces discussions.

Un projet de maison de quartier pourrait-il exister?

M^{me} Lapedra répond que les bénévoles se fatiguent faute de soutien de la Ville de Genève. L'atelier de peinture a été créé chez M. Marti, faute d'autre lieu. Cela étant, une maison à proximité de la ludothèque pourrait être utilisée à cet égard.

M. Marti ajoute que le petit chalet dans le parc de la Fédération de la Croix-Rouge pourrait être également utilisé par les habitants, la fédération étant d'accord avec ce projet. Il s'ouvre directement sur la place et va être rénové par la fédération.

L'association est ouverte à tout le monde et regroupe environ 200 personnes sur les 10 000 habitants du secteur. Elle signale qu'un apéritif est offert tous les derniers vendredis du mois au sein de la maison de M. Marti.

La pétition demandant de ne pas densifier le secteur au-dessus de la place a été signée par plus de 200 personnes.

Le représentant des commerçants était le dernier directeur de la banque se trouvant sur la place. Depuis quand ce monsieur n'est-il plus là?

M. Marti répond qu'il est parti il y a trois ans.

Une commissaire ne comprend pas pourquoi les réverbères vont déranger les personnes qui pique-niquent et observe également que de nombreux utilisateurs du parc Trembley s'y rendent en voiture.

M^{me} Lapedra répond que ce parc est très prisé. Les réverbères seront des obstacles, notamment pour les enfants. Elle répète que les espaces verts du quartier sont de plus en plus bétonnés.

La présence de commerçants est très importante pour l'animation de cette place.

M^{me} Lapedra répond que de nombreux habitants se déplacent à pied. Les commerçants sont des amis et l'association se réunit dans les différents établissements de la place.

La présidente demande quelle est la proportion d'étrangers qui résident au Petit-Saconnex.

M. Marti répond qu'il y a environ 40% d'étrangers.

La présidente évoque les diplomates qui fréquentent ce quartier et elle demande si des chiffres sont disponibles.

M^{me} Lapedra acquiesce en déclarant que la Ville a réalisé une étude à cet égard.

Séance du 6 septembre 2016

Prises de position

Une commissaire socialiste déclare qu'il semblerait qu'il y ait eu des problèmes de communication et qu'un compromis serait envisageable. Elle ne sait pas s'il faudrait demander aux services de M. Pagani de plus amples informations. Elle déclare, quoi qu'il en soit, être gênée et ne pas pouvoir se positionner en l'état.

Le commissaire des Verts déclare partager cette opinion. Il observe que les commerçants semblaient être prêts à un compromis.

Le commissaire du Parti libéral-radical s'étonne qu'ils n'aient pas été intégrés dans une procédure consultative plus large en amont. Il ajoute que son groupe rejettera la proposition telle que présentée, non pas en raison de la qualité du projet mais en raison des préoccupations légitimes qui ont été exprimées. Cette place mériterait un réaménagement mais accepter reviendra à donner un blanc-seing au magistrat pour aller de l'avant dans ce projet très coûteux.

Il est sensible aux automobilistes qui devraient être intégrés dans cette équation. Il inviterait donc le magistrat à revenir rapidement avec une proposition intégrant ce paramètre.

Le commissaire d'Ensemble à gauche pense que cette place mériterait d'être améliorée. Les réactions sont très différentes. Il y a eu un effort d'associer les uns et les autres mais le représentant des commerçants, l'ancien directeur de la banque, n'était pas forcément représentatif des autres commerçants. Il ne faudrait pas refuser ce projet et continuer une démarche d'élaboration.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare qu'il n'y a pas d'urgence pour cette place. Ce projet se monte à plus de trois millions. Il remarque que ce tronçon est par ailleurs stratégique aux heures de rentrée à l'école pour les parents.

Le commissaire du Parti socialiste propose l'audition de M. Pagani, qui est acceptée à l'unanimité de la commission.

Séance du 5 septembre 2017

Audition de M. Rémy Pagani

M. Pagani remarque que ses services ont reçu un message de la boulangerie Contel SA qui signale que la banque, le cordonnier et le restaurant sont en faveur de l'aménagement de la place du Petit-Saconnex. Il précise que le boulanger observe que les autres commerces sont sceptiques mais que faute d'opposition ils accepteront la suite du projet.

La rapporteuse déclare que ces commerces sont farouchement opposés à ce projet qui supprime des places de parc et qui réduira le nombre de leurs clients.

Par ailleurs il semblerait que les camions livreront les commerces sur les pavés et elle se demande comment des camions de gros tonnage pourront stationner là.

M. Pagani répond que cela fait sept ans qu'il négocie et il remarque qu'il ne conduira pas lui-même le camion pour faire un test.

L'association des habitants qui a porté le projet depuis le début attend la réalisation.

Il s'engage à aller trouver ce boulanger pour lui demander ce qu'il lui faut pour recevoir ce camion.

La rapporteuse signale qu'un petit commerce, pour pouvoir survivre, a besoin de passage et de places pour ses clients.

Des pavés seront placés sur la place alors qu'il y a un ostéopathe et les personnes handicapées devront dès lors passer sur des bandes passantes en faisant le tour de la place et non en voie directe.

M. Pagani répond qu'il faut introduire cela dans les recommandations.

Un commissaire déclare que l'on atteint en effet les limites de la démocratie participative. Il doute que la place du Petit-Saconnex soit comparable avec le quai des Bergues où le passage des piétons est bien plus important. Il se demande s'il est possible de connaître de manière factuelle la position des commerçants.

M. Pagani relit le courriel de la boulangerie de la place du Petit-Sacconnex. Et dit qu'il commence à en avoir marre des consultations.

Note de la rapporteuse: la rapporteuse demande à M. Pagani ce courriel, qui le remet au procès-verbaliste, or ce courriel ne provient pas de la boulangerie Contel, mais d'une employée de M. Pagani, qui déclare que comme aucune opposition écrite n'existe, il peut aller de l'avant avec ce projet.

Le président observe que ce ne sont donc pas des oppositions mais des abstentions.

Discussion et vote

Le Parti socialiste remarque que le café a le plus gros volume de clients, comme la banque, tous deux étant en faveur de ce projet. Par ailleurs il y aura des places de stationnement avec une durée de parcage d'une heure. Il pense que les garanties sont réelles et permettent d'accepter ce projet. Il soutiendra ce projet, et pense que le petit commerce sera soutenu par le réaménagement de la place qui est bien desservi. La boulangerie bénéficiera également d'un surcroît de place pour son tea-room.

Le groupe Ensemble à gauche rappelle que d'autres objets ayant été traités ont vu des auditions d'habitants du quartier concerné. Ces personnes ont toutes dit que le réaménagement de cette place était important. Les réactions négatives des commerces ont été exprimées à un moment où des travaux étaient effectués, diminuant les chiffres d'affaires. Ils soutiendront ce projet.

Les Verts remarquent que le chiffre d'affaires du boulanger chute depuis des années, et pensent que cette problématique doit être dissociée du projet de réaménagement de la place et au contraire que ce projet pourrait relancer une dynamique profitable aux petits commerces. Ils déclarent que leur groupe votera cette proposition.

Le Mouvement citoyens genevois rappelle que c'est la dernière ancienne place de la ville de Genève et que son réaménagement lui fera perdre son cachet. En outre des immeubles vont être construits à proximité et il ne croit pas qu'il y ait de raison pour fermer cette place. Le Café du Soleil pourra doubler sa terrasse lorsque le réaménagement aura été fait. Il mentionne qu'il ne votera pas cette proposition.

Le Parti démocrate-chrétien adhère aux arguments du groupe des Verts.

Le Parti libéral-radical évoque le procès-verbal du 29 août 2016 qui indique que la fermeture de la place a entraîné une baisse du chiffre d'affaires de 15% supplémentaire du boulanger pendant la durée de l'essai. Le tabac, le cordonnier,

l'ostéopathe, l'institut de beauté et le boulanger sont contre ce projet. Cette proposition est par ailleurs onéreuse et le Parti libéral-radical s'y opposera.

Un commissaire du Parti libéral-radical mentionne être partagé dans cette affaire. Il n'est pas persuadé que la circulation devant les commerces soit la réponse à tout. Il précise qu'il s'abstiendra donc.

L'Union démocratique du centre déclare convenir que le projet est esthétiquement sympathique. Il rappelle toutefois que le projet de PLQ sur la route de Châtelaine étudié lors de la dernière séance avait mis en lumière l'équation entre le commerce et la facilité d'accès. Cette place sera en l'occurrence mise en sens unique. Il précise également que les diplomates viennent chercher le pain en voiture et que ces gens ne tarderont pas à prendre d'autres habitudes. Il refusera donc ce projet.

Le président passe alors au vote de la proposition PR-1183, qui est acceptée par 7 oui (2 DC, 3 S, 1 Ve, 1 EàG) contre 4 non (1 UDC, 1 LR, 2 MCG) et 2 abstentions (LR).